

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Régionale des Affaires Culturelles

DEMANDE D'ATTRIBUTION OU RENOUVELLEMENT DE BOURSES D'ÉTUDES
année scolaire 2009/2010

Pour les élèves des :
conservatoires à rayonnement régional,
conservatoires à rayonnement départemental,

Nom du candidat : _____	Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____ (pour les femmes mariées)	
Adresse : _____	
<i>(en cas de changement d'adresse, vous êtes prié(e) d'avertir le plus rapidement possible le directeur de votre établissement)</i>	
Téléphone : _____	
n° de sécurité sociale : _____	Nationalité : _____
né (e) le : _____ à : _____	Département : _____
(Le cas échéant)	
Nom du conjoint : _____	Prénom: _____
Profession : _____	Date de naissance: _____
Profession des parents : _____	

PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT

Situation du candidat au moment de la rentrée scolaire :	
Discipline dominante : _____	
Niveau : _____	
Date de la 1ère inscription dans l'établissement: _____	
Dossier de bourse complet (cf dernière page) reçu le: _____	
Montant des droits d'inscription : _____	
Le Directeur : _____	Cachet de l'établissement : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CURSUS DU CANDIDAT

- Niveau d'études générales (préciser, le cas échéant, les diplômes obtenus) :

Scolaire : _____

Universitaire : _____

- Dans l'année scolaire 2009/2010 quelles études scolaires ou universitaires suivez-vous ?

- Etudes de musique, de danse ou de théâtre suivies précédemment :

Année scolaire	Etablissement	Niveau	Diplômes

- Interruption des études de musique, de danse ou de théâtre :

NON

OUI, motif : _____

date de début et de fin de l'interruption : _____

- Autres renseignements :

PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT

CURSUS SUIVI EN 2009/2010		
Discipline	Nbre d'heures hebdomadaires de cours	Appréciations
Dominante : _____ Nom du professeur :		
Formation musicale ou culture musicale Nom du professeur :		
Pratique collective vocale Nom du professeur :		
Pratique collective instrumentale Nom du professeur :		
Pratique collective chorégraphique Nom du professeur :		
Formation théâtrale Nom du professeur :		
Discipline(s) complémentaire(s) Nom du (des) professeur(s) :		
Total :	Heures	
Appréciations du directeur :		
Le,	Signature,	

BOURSE (S) OBTENUE (S) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Année scolaire	Etablissement	Montant annuel
2008/2009		
2007/2008		
2006/2007		
2005/2006		
2004/2003		

- **Le candidat bénéficie-t-il d'une autre aide au titre de l'année scolaire 2009/2010 ?**
si oui, préciser la provenance et le montant :

NON

OUI, compléter le tableau :

<i>Compléter</i>	Montant annuel
▪ D'un autre ministère :	
▪ Du département de :	
▪ De la commune de :	
▪ D'une organisation publique ou privée :	
▪ D'un gouvernement étranger :	
▪ D'une bourse au mérite :	
▪ D'un prêt d'honneur :	
▪ D'une aide à la formation :	
▪ D'une bourse sur critères universitaires :	

ENGAGEMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler au directeur de l'établissement l'obtention et le montant de toute autre bourse.

Date :

Signature :

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir un paiement ou avantage quelconque indu est passible des sanctions pénales prévues par l'article 22-II de la loi n° 68.690 du 31 juillet 1968 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

BAREME DES RESSOURCES ET TAUX DE BOURSES

Le tableau ci-dessous indique le montant maximum de ressources permettant d'obtenir une bourse à l'échelon concerné (lignes horizontales) selon le total des points de charge (colonnes verticales). Pour l'année 2009/2010, les taux annuels des bourses servies s'échelonnent de 0 à 6.

POINTS de charge	ÉCHELON 0	ÉCHELON 1	ÉCHELON 2	ÉCHELON 3	ÉCHELON 4	ÉCHELON 5	ÉCHELON 6
0	32 440	22 060	17 830	15 750	13 710	11 710	7 390
1	36 040	24 510	19 810	17 500	15 230	13 010	8 210
2	39 650	26 960	21 790	19 250	16 760	14 310	9 030
3	43 250	29 410	23 770	21 000	18 280	15 610	9 850
4	46 860	31 860	25 750	22 750	19 800	16 910	10 670
5	50 460	34 320	27 740	24 500	21 330	18 220	11 500
6	54 070	36 770	29 720	26 250	22 850	19 520	12 320
7	57 670	39 220	31 700	28 000	24 370	20 820	13 140
8	61 280	41 670	33 680	29 750	25 900	22 120	13 960
9	64 880	44 120	35 660	31 500	27 420	23 420	14 780
10	68 480	46 570	37 640	33 250	28 940	24 720	15 600
11	72 090	49 020	39 620	35 000	30 470	26 020	16 420
12	75 690	51 470	41 600	36 750	31 990	27 320	17 240
13	79 300	53 920	43 580	38 500	33 510	28 620	18 060
14	82 900	56 380	45 570	40 250	35 040	29 930	18 890
15	86 510	58 830	47 550	42 000	36 560	31 230	19 710
16	90 110	61 280	49 530	43 750	38 080	32 530	20 530
17	93 720	63 730	51 510	45 500	39 610	33 830	21 350

ECHELON	Montant annuel en €
0 (*)	0
1	1011
2	1523
3	1953
4	2380
5	2733
6	2898

(*) L'attribution d'une bourse à l'échelon 0 n'ouvre droit à aucun versement mais au remboursement des droits d'inscription, dans la limite de 171 euros et à l'exonération de la sécurité sociale étudiant prise en charge par l'URSSAF

II – CHARGES DE L'ELEVE ET DE SA FAMILLE

RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDERATION :

Revenu Brut Global figurant sur l'avis d'imposition 2007 :

POINTS DE CHARGE A PRENDRE EN COMPTE (situation à la rentrée 2009)

* Les charges de l'élève :		
- Candidat boursier dont le domicile (commune de résidence) (1) familial est éloigné de l'établissement d'inscription à la rentrée universitaire:	1 point
- de 30 kms (*) à 249 kms	2 points
- de 250 kms (*) et plus		
(*) aller simple		
* Les charges de la famille:		
- Pour chaque enfant à charge:	
- à l'exclusion du candidat boursier (2)	2 points
- étudiant dans l'enseignement supérieur, à l'exclusion du candidat boursier (3)	4 points	
Nombre total de points de charge:		

N.B: Dispositions spécifiques relatives à la modification de certains points de charge à la rentrée 2009

1) Le domicile de l'élève est celui de sa famille. Lorsque la bourse est attribuée en fonction des ressources du candidat ou de son conjoint, c'est la commune de résidence du couple qui sert de référence.

2) Est considéré à charge de la famille, l'enfant rattaché fiscalement aux parents ou au tuteur légal y compris celui issu de précédent(s) mariage(s). Le rattachement fiscal est celui de l'année de référence n-2 prise en compte pour l'examen du droit à bourse ou les années suivantes en cas de naissance ou de mariage attestés par la mairie.

3) L'étudiant considéré doit être inscrit dans l'enseignement supérieur au cours de l'année durant laquelle une bourse est sollicitée. La notion d'enseignement supérieur recouvre l'ensemble des formations supérieures dispensées à plein temps ou à distance par le Centre national d'enseignement à distance ou par télé-enseignement organisé par les universités (même si la possession du baccalauréat n'est pas exigée pour l'admission) et ouvrant droit au régime de la sécurité sociale étudiante. Les points de charge sont également attribués au titre de chaque enfant à charge inscrit dans l'enseignement supérieur à l'étranger à l'exclusion de l'étudiant boursier.

Coller un RIB original sur cet emplacement

AUTORISATION

Je soussigné(e) :

autorise M. et (ou) Mme

titulaire(s) du compte indiqué dans mon dossier de demande de bourse d'études pour l'année 2009/2010, dont le relevé d'identité est en votre possession, à percevoir la somme qui m'est attribuée à ce titre.

Fait àle,

*TOUT DOSSIER INCOMPLET OU COMPRENANT DES PIECES NON DATEES OU NON
SIGNEES NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION*

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- La photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, livret de famille, livret militaire, extrait d'acte de naissance avec filiation complète, carte d'électeur ou de sécurité sociale..)
- La photocopie de l'avis fiscal ou des avis fiscaux qui se rapportent aux revenus perçus par les parents, ou tuteurs, ou par le conjoint en cas de déclaration séparée.
- En cas de divorce des parents, une copie de l'extrait de jugement confiant l'élève à l'un des parents et fixant le montant de la pension correspondante. A défaut, l'avis d'imposition ou de non imposition de l'autre parent devra être joint au dossier.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal original (si le candidat est mineur, le relevé d'identité bancaire ou postal des parents doit être accompagné de l'autorisation jointe en fin de dossier et d'une copie du livret de famille ; *si le candidat est majeur un compte bancaire ou postal doit être ouvert à son nom*).
- Candidat de nationalité étrangère : attestation des parents, sur l'honneur, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger et, le cas échéant, leur montant.
- Candidat ayant le statut de réfugié : attestation de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).
- Candidat pris en charge par la DDASS : attestation de la DDASS.
- Enfants à charge recueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance : attestation de la mairie ; - Enfants à charge inscrits à l'ANPE ne percevant pas d'allocation de l' ASSEDIC : attestation de l'ASSEDIC.
- Les élèves ayant choisi de poursuivre leurs études musicales, chorégraphiques et théâtrales dans un établissement qui n'est pas le plus proche de leur lieu de résidence devront justifier leur choix par lettre qui sera jointe au dossier.
- Copie des justificatifs de la scolarité du candidat et, le cas échéant, des frères et sœurs.
- Certificat de scolarité en musique, danse et théâtre (pour la musique mentionner les disciplines)
- Attestation de non perception d'une bourse enseignement supérieur, si l'étudiant est inscrit parallèlement en enseignement supérieur.
- Attestation de non perception d'une bourse éducation nationale , si l'étudiant est inscrit parallèlement au lycée.
- Les candidats dont les documents sont en langue étrangère doivent obligatoirement en fournir la traduction.

- Dossier dûment rempli.

L'établissement se réserve le droit de demander d'autres pièces pour justifier des situations particulières